

# RocklandMD

## Médecine • Chirurgie

### **Avez-vous un employé sur une liste d'attente pour une chirurgie d'un jour ?**

Certains employés sont absents du travail et en attente d'une chirurgie d'un jour? Leur situation entraîne des coûts financiers appréciables pour leur entreprise, sans compter la perte de productivité qu'occasionne le remplacement d'un employé absent. Vous souhaiteriez, pour eux comme pour votre entreprise, qu'ils se fassent opérer rapidement, mais les listes d'attente dans les hôpitaux ne cessent de s'allonger.

Savez-vous que vous pouvez accélérer le processus d'attente et ainsi réduire le temps d'absence de ce personnel?

Il est en effet possible pour un employeur de défrayer les coûts\* de chirurgie d'un jour en clinique privée. Chez **RocklandMD**, on peut obtenir un rendez-vous pour une chirurgie d'un jour très rapidement. Une équipe de chirurgiens et d'anesthésistes, entourée d'un personnel infirmier qualifié, est à la disposition de vos employés dans un environnement à la fine pointe de la technologie.

Qu'il s'agisse d'une chirurgie générale (hernies, vésicule biliaire, etc.) d'une chirurgie orthopédique (épaule, genou, tunnel carpien, etc.), ORL ou autre, les employés seront opérés en toute sécurité par des professionnels de la santé chevronnés.

Réduisez leur temps d'attente, écourtez leur temps d'absence du travail et participez à l'amélioration de leur état de santé.

Investissez dans les services que vous mettrez à la disposition de vos employés en leur donnant accès à des chirurgies d'un jour chez **RocklandMD**. Ils y gagneront.... Et vous aussi! Des services de santé centrés sur le client :

- **Accessibilité : rendez-vous rapides**
- **Excellence : équipe multidisciplinaire**
- **Sécurité : normes de qualité et de sécurité élevées**

*\* L'article 22i du règlement de la loi sur l'assurance maladie du Québec (c. A-29,r.5) stipule que tout service rendu par un professionnel sur la base d'une entente ou d'un contrat avec un employeur ou une association ou organisme aux fins de rendre des services assurés à ses employés ou à leurs membres n'est pas considéré comme un service assuré aux fins de la Loi sur l'assurance maladie?*

514 667-3383 poste 224

[Entreprises@rocklandmd.com](mailto:Entreprises@rocklandmd.com)

[www.rocklandmd.com](http://www.rocklandmd.com)